

## **2M IMMO**

Société Civile Immobilière au capital de 500.00 €

Siège social : 26 Montée Lucien Magnat

38 780 PONT-EVEQUE

**Société en cours de formation**

---

### **NOMINATION DE LA PREMIERE GERANCE**

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai,

#### **LES SOUSSIGNES :**

- Monsieur Neset Marc MISIR,  
né le 20 janvier 1966 à SIVRIHISAR en TURQUIE,  
demeurant au 26 Montée Lucien Magnat 38780 PONT-EVEQUE,  
de nationalité française et turque,  
marié avec Madame Belgiz KARACA sous le régime le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage à la mairie de PONT-EVEQUE (38780) le 29 novembre 2002,  
ce régime matrimoniale n'a pas fait l'objet de modification,
  
- Monsieur Mehmet MISIR,  
né le 08 mars 2000 à VIENNE (Isère),  
demeurant au 26 Montée Lucien Magnat 38780 PONT-EVEQUE,  
de nationalité française,  
marié avec Madame Nervine KALIN sous le régime le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage à la mairie de PONT-EVEQUE (38780) le 06 janvier 2024,  
ce régime matrimoniale n'a pas fait l'objet de modification,
  
- Mademoiselle Merve MISIR,  
née le 31 décembre 2001 à VIENNE (Isère),  
demeurant au 26 Montée Lucien Magnat 38780 PONT-EVEQUE,  
de nationalité française,  
célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité,
  
- Monsieur Melih MISIR,  
né le 19 janvier 2003 à VIENNE (Isère),  
demeurant au 26 Montée Lucien Magnat 38780 PONT-EVEQUE,  
de nationalité française,  
célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité,

agissant en qualité de seuls associés de la société, se sont réunis à l'issue de la signature des statuts pour désigner d'un commun accord la première gérance de la société, conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

## **I - NOMINATION DE LA GERANCE**

Les soussignés nomment en qualité de gérant de la société :

- Monsieur Mehmet MISIR,  
né le 08 mars 2000 à VIENNE (Isère),  
demeurant au 26 Montée Lucien Magnat 38780 PONT-EVEQUE,

pour une durée indéterminée.

Monsieur Mehmet MISIR déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

## **II - POUVOIRS DE LA GERANCE**

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre IV des statuts sociaux. Le mandat social ne fera pas l'objet d'une rémunération.

Le présent acte signé par voie électronique sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social.

*La date de la présente nomination de la première gérance sera celle figurant en titre des présentes à savoir le 19 mai 2026 et non celle de sa signature par voie électronique.*

- Monsieur Neset Marc MISIR,

- Monsieur Melih MISIR,

- Madame Merve MISIR,

- Monsieur Mehmet MISIR,